



# DOSSIER DE CANDIDATURE

## Admission en formation de Conseiller(ère) en Economie Sociale Familiale Diplôme d'Etat



### Lycée Réaumur

39, avenue Chanzy – BP 91329  
53013 LAVAL CEDEX  
☎ : 02 43 67 24 00  
Fax : 02 43 67 24 37

Session 2023 - 2024

Dossier N° :

### Etat civil

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... N° S.S. : ..... Nationalité : .....

N° Tél. : ..... Adresse mail : .....

Adresse : .....

..... CP : ..... Ville : .....

Bourse d'enseignement supérieur

oui

non

### Profil de candidature

Le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale est articulé avec le brevet de technicien supérieur spécialité économie sociale familiale (article 3 de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au DECESF).

**Veillez indiquer la situation dans laquelle vous vous trouvez au moment du dépôt de la candidature :**

- Vous êtes titulaires du BTS ESF ou vous passez le BTS ESF à la session de juin 2023.  
 Vous êtes dans une autre situation. **Dans ce cas, veuillez vous reporter aux explications en fin de dossier.**

**Veillez indiquer la voie de formation souhaitée :**

- Voie de la formation initiale, pour les jeunes en poursuite d'étude (16 à 18 places)  
 Voie de la formation continue, pour les demandeurs d'emploi (2 places)  
 Voie de l'apprentissage, pour les alternants ayant le statut d'apprentis (2 places)

**Pour les candidats qui souhaitent être admis en formation de DECESF sous statut d'apprenti, veuillez indiquer si possible :**

NOM et adresse de l'institution-employeur assurant l'alternance avec l'établissement de formation :

.....

NOM et Prénom du maître d'apprentissage, conseiller en économie sociale familiale : .....

Les éléments demandés ci-dessus ne sont pas obligatoires pour poser sa candidature. Ils le seront en cas d'entrée en formation sous statut d'apprenti.

### Cadre réservé à la commission d'admission

Candidature retenue :

Classement en liste complémentaire :

Candidature rejetée :

Motivation de la décision de la commission : .....

.....

.....

## Vœux

Veillez indiquer les établissements auxquels vous adressez une demande d'admission en formation pour l'année 2023 – 2024, par ordre de préférence :

	Établissement		Établissement
1		4	
2		5	
3		6	

## Scolarité antérieure ou autres situations

Veillez indiquer les formations suivies, situations d'emploi ou autres situations qui ont constitué votre activité principale dans les années qui précèdent :

Année scolaire	Formation et Année de formation Emploi, autre	Établissement - Ville	Diplôme obtenu Ou DC obtenus Ou bénéfice d'épreuves
2022/2023			
2021/2022			
2020/2021			
2019/2020			
2018/2019			
Autres années significatives si besoin			

## Stages et expériences bénévoles

Veillez récapituler vos stages et expériences bénévoles significatifs :

Organisme - Ville	Activité - Responsabilité	Dates

## Avis de l'équipe pédagogique de l'année en cours sur la poursuite d'étude en DECESF

<b>Nom et qualité du professeur</b> coordonnateur ou responsable de formation s'exprimant au nom de l'équipe pédagogique <b>+ signature et cachet de l'établissement</b>	<b>Avis sur la poursuite d'étude du candidat en DECESF</b>

## Renseignements relatifs au stage en DE CESF

Veillez prendre connaissance des informations et indiquer les caractéristiques d'un terrain de stage envisagé :

### → **Nous insistons sur l'importance de faire votre recherche de stage au plus tôt et de la finaliser dès votre inscription en formation de DECESF dans notre établissement**

Un accord préalable pour un stage n'est cependant pas une condition d'admission en formation.

Le stage professionnel doit être effectué auprès d'un(e) conseiller(ère) en ESF.

Il est d'une durée de 16 semaines sur un ou deux sites qualifiants. Dans notre établissement, cette règle se traduit par 2 périodes de 8 semaines effectuées sur un ou deux sites.

#### ► Les dates pour l'année scolaire 2023 – 2024 :

**Du lundi 6 novembre 2023 au vendredi 22 décembre 2023 (7 semaines)**

**Du lundi 8 janvier 2024 au vendredi 12 janvier 2024 (1 semaine)**

**Du lundi 29 janvier 2024 au vendredi 22 mars 2024 (8 semaines)**

La Loi du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels (dite loi Cherpion) a instauré une gratification obligatoire au-delà de 2 mois de stage dans un même établissement. Cette disposition a été précisée par la LOI du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires.

*Article L124-6 du code de l'éducation :*

*Lorsque la durée du stage ou de la période de formation en milieu professionnel au sein d'un même organisme d'accueil est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non, le ou les stages ou la ou les périodes de formation en milieu professionnel font l'objet d'une gratification versée mensuellement dont le montant est fixé par convention de branche ou par accord professionnel étendu ou, à défaut, par décret, à un niveau minimal de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale. Cette gratification n'a pas le caractère d'un salaire au sens de l'article L. 3221-3 du code du travail.*

*[...] La gratification mentionnée au premier alinéa est due au stagiaire à compter du premier jour du premier mois de la période de stage ou de formation en milieu professionnel. Son montant minimal forfaitaire n'est pas fonction du nombre de jours ouvrés dans le mois. [...].*

**Lorsqu'un stage est obtenu, il fait l'objet d'une convention de stage entre le Lycée Réaumur et l'organisme d'accueil. L'établissement des conventions débutera à la rentrée scolaire (septembre 2023).**

#### Caractéristiques d'un terrain de stage envisagé :

■ Nom de l'organisme et Ville : .....

.....

■ Mission générale : .....

■ Nom du (de la) CESF contacté(e) : ..... ■ Accord déjà obtenu :  oui  non

■ Profil de poste : .....

.....

■ Autre terrain de stage éventuellement envisagé :

## Pièces à joindre au dossier

- Une note de motivation de 4 pages, manuscrite ou informatisée, argumentant votre candidature à la formation de DE CESF
  - Un Curriculum Vitae retraçant votre parcours peut compléter la note en intégrant des éléments différents (jobs d'été...) - non obligatoire
  - Copies des diplômes détenus (1) hors Diplôme National du Brevet, fin de collège
  - Copies des bulletins semestriels de 1ère et 2ème année de BTS ESF, avec appréciations (1er semestre au minimum pour la 2ème année)\*
  - Une copie du bilan de stage de 1ère année de BTS ESF\*
  - Une copie de votre carte d'identité ou de votre carte de séjour
- <Un timbre autocollant au tarif en vigueur  
<Une enveloppe (21x29,7) libellée à vos nom et adresse, affranchie pour un poids de 100 grammes
- \*Pour les candidats n'ayant pas suivi la formation du BTS ESF :
- Dossier préalable de demande de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (voir explications et dossier de demande de validation, en dernières pages)
  - Copies des bulletins obtenus dans les formations significatives suivies, avec appréciations
  - Bilans de stage en lien avec les formations suivies

**Tout dossier incomplet sera refusé (ex : bulletins sans appréciation)**

La note de 4 pages doit permettre à la commission d'admission d'apprécier :

- votre motivation nourrie et mûrie pour le métier de CESF ;
- votre réalisme dans ce projet ;
- vos capacités d'implication et d'engagement dans une formation, un projet, un groupe ;
- vos capacités rédactionnelles et d'analyse.

Lors de la première phase de sélection (admissibilité), l'examen de votre dossier de candidature donnera lieu : soit à une convocation pour un entretien complémentaire d'aptitude et de motivation, soit à une décision de rejet.

A l'issue de la deuxième phase de sélection (entretien), votre candidature fera l'objet : soit d'une décision d'admission en liste principale, soit d'un classement en liste complémentaire, soit d'une décision de rejet.

## Calendrier et procédure

Déroulement	Dates
Retour des dossiers au lycée Réaumur – par <b>envoi postal</b> Lycée Réaumur - Secrétariat pédagogique, candidatures DECESF - 39 Avenue Chanzy - BP 91329 - 53013 LAVAL Cedex	<b>Lundi 6 février 2023</b> (le cachet de la poste faisant foi)
Réunion de la commission pour examen des dossiers	<b>Mardi 28 février 2023</b>
Convocation des candidats retenus pour un entretien oral	<b>Mercredi 8 mars 2023 - 13h30</b>
Commission d'admission	<b>Lundi 13 mars 2023</b>
Envoi des résultats par courrier postal	<b>Fin mars 2023</b>
<b>Présence obligatoire à la séance de préinscription et de lancement de la formation du DECESF au Lycée Réaumur</b>	<b>Lundi 3 juillet 2023 - 14h00</b> <b>Réunion Salle B 302</b> <b>Selon la date des résultats du BTS ESF</b>

**L'admission de chacun des candidats relève de l'appréciation souveraine  
de la commission d'admission.**

**Les résultats sont communiqués par courrier postal. Aucun résultat ne sera donné en réponse  
à un appel téléphonique ou envoi de mail.**

**Les candidats admis qui renonceraient à leur place sont priés d'informer l'établissement  
au plus vite, afin de libérer une place pour un autre candidat.**

**Les candidats remontant en liste principale par des effets de désistement  
en sont informés par téléphone.**

À ..... , le ..... Signature du candidat :

**INFORMATIONS CONCERNANT LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ETUDES, EXPERIENCES  
PROFESSIONNELLES OU ACQUIS PERSONNELS, POUR LES NON TITULAIRES DU BTS ESF**

L'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale ouvre une possibilité d'accès à cette formation pour des non titulaires du BTS ESF. Le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale étant articulé avec le BTS ESF, les étudiants non titulaires du BTS ESF admis en DE doivent passer les épreuves du DECESF + les épreuves du BTS ESF (sauf épreuves ou DC déjà acquis, selon leur parcours). Pour autant, ils ne sont inscrits qu'en DECESF et non en BTS ESF. La préparation des épreuves de BTS doit être envisagée en autonomie, notre établissement ne pouvant garantir une intégration dans les cours de BTS ni des cours de BTS dédiés aux étudiants de DE. Des aménagements à la marge peuvent être trouvés, selon les allègements de formation possibles en DECESF et les compatibilités d'emplois du temps.

Pour être admis en formation de DECESF au lycée Réaumur, un candidat non titulaire du BTS ESF doit :

1. Bénéficier d'une validation de ses études, expériences professionnelles ou acquis personnels par notre établissement ;
2. Etre sélectionné parmi les autres candidats à la formation, selon la procédure de sélection établie.

La procédure de validation ne dispense pas des opérations de sélection. Bénéficier de la validation ne signifie pas être sélectionné.

Exemples de candidats pouvant prétendre à la validation de leurs études, expériences professionnelles ou acquis personnels :

- **candidats titulaires d'un autre diplôme de travail social** de niveau 6<sup>1</sup> (bénéficiant à ce titre de dispenses d'épreuves et d'allègements de formation sur l'année préparatoire au DECESF) ;
- **candidats justifiant d'expériences sources de compétences pré-requises pour la formation, alors même :**
  - ✓ qu'ils n'ont validé que partiellement le BTS ESF ou un diplôme de travail social de niveau 6,
  - ✓ ou qu'ils sont titulaires d'un autre diplôme (ex : DUT Carrières sociales, BTS SP3S...)
  - ✓ ou qu'ils témoignent d'un parcours atypique.

La décision de validation ou de non validation est prise par le Proviseur après consultation d'une commission désignée par lui, comprenant notamment le responsable de formation.

Il s'agit de valider l'adéquation du profil du candidat avec la formation du DECESF, en termes de pré-requis, en tenant compte de tous les domaines auxquels il doit se former et des **conditions proposées par notre établissement** (rappelées au 1<sup>er</sup> paragraphe).

**Pour une candidature à l'admission en formation du DECESF d'un candidat non titulaire du BTS ESF, vous devez :**

1. Signifier votre demande de validation, dans le **document joint au présent dossier de candidature** (dernière page : « demande de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels ») ;
2. Fournir toutes pièces justifiant de vos études, expériences et acquis, que vous jugez pertinentes pour l'entrée en formation du DECESF (voir dossier ci-après)
3. Compléter le présent dossier de candidature (certaines pièces justificatives sont communes au dossier de demande de validation et au dossier de candidature, inutile de les redoubler).

**L'ensemble de ce que vous aurez constitué sera examiné en premier lieu sous l'angle de la demande de validation. Le candidat sera informé par courrier de la décision de validation ou de non validation. En cas de validation, il recevra en même temps la décision concernant son admissibilité (convocation à un entretien d'aptitude et de motivation/candidature rejetée).**

<sup>1</sup> Diplôme d'Etat d'assistant de service social, Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, Diplôme d'Etat aux fonctions d'éducateur technique spécialisé

**DEMANDE DE VALIDATION DES ETUDES,  
EXPERIENCES PROFESSIONNELLES OU ACQUIS PERSONNELS**  
Préalable à la sélection des candidats pour l'admission en formation de  
Conseiller(ère) en Economie Sociale Familiale  
**Pour les candidats non titulaires du BTS ESF**

**Lycée Réaumur**

39, avenue Chanzy – BP 91329

53013 LAVAL CEDEX

☎ : 02 43 67 24 00

Fax : 02 43 67 24 37

Session 2023 - 2024

Dossier N° :

**Etat civil**

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... N° S.S. : ..... Nationalité : .....

N° Tél. : ..... Adresse mail : .....

Adresse : .....

**demande à bénéficier d'une validation :**

de mes études (Précisez) : .....

et/ou de mes expériences professionnelles (Précisez) : .....

et/ou de mes acquis personnels (Précisez) : .....

**Motivation de la demande de validation au regard des compétences acquises**

Complétez sur papier libre si nécessaire

**Liste des pièces mises au dossier par le candidat**

	<p><b>Les pièces doivent justifier des études, expériences professionnelles ou acquis personnels.</b></p> <p><b>Exemples :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> pièces relatives aux certifications acquises (diplômes, relevés de notes attestant de domaines de certification acquis...);</li> <li><input type="checkbox"/> pièces relatives à des formations suivies, quels qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction (bulletins scolaires, attestations de formation...);</li> <li><input type="checkbox"/> pièces relatives à l'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée, ou de stages (certificats de travail, bilans de stage...);</li> <li><input type="checkbox"/> curriculum vitae explicitant le parcours du candidat, notamment et si besoin, les connaissances et aptitudes acquises hors de tout système de formation;</li> <li><input type="checkbox"/> toutes pièces attestant du parcours présenté.</li> </ul>
--	--

**Cadre réservé à la commission d'admission**

Validation :       Non validation :       Motivation de la décision : .....

.....

.....